



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### DL.17.079 – Convention de servitudes pour le passage du câble en souterrain ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée BE n°832 située lieudit « Les Chataigniers »- rue des Chantemelles

**Claude FLEURY expose** :

Considérant la demande de convention de servitudes effectuée par la société ENEDIS, reçue en mairie le 10 octobre 2017, sur la parcelle communale cadastrée BE n° 832 située lieudit « Les Chataigniers », rue des Chantemelles.

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ENEDIS les droits suivants :

Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 2.00 mètres ainsi que ses accessoires,

Etablir si besoin des bornes de repérages,

Effectuer l'égavage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret n° 2011-124191-1147 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (codifié aux articles R554-19 et suivants du Code de l'environnement),.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement,...).

Considérant la parcelle privée de la commune située lieudit « Les Chataigniers », rue des Chantemelles

Considérant le projet de convention de servitudes proposé par ENEDIS joint en annexe,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces Verts » du 28 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'émettre un avis afin d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique qui sera dressé par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017

Le Maire  
  
Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-17-079

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-12-27T15-35-55.00 ( MI209016738 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20171219-DL-17-079-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Convention de servitudes pour le passage du câble  
souterrain ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée  
BE n.832 située lieudit "Les Châtaigniers"  
rue des Chantemelles

**Date de décision :** 19/12/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public**Acte :**

DL.17.079-ADT-convention servitudes pr passage câble souterrain ENEDIS sur parcelle communale BE832 située lieudit Les Chataigniers-rue des Chantemelles.PDF

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 27/12/17 à 15:35

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 27/12/17 à 15:35

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 15:43